

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de  
la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL. SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL. SA » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

**1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3- Opinion sur les comptes annuels

A notre avis, les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2010, dont le total net du bilan s'élève à 35 307 848 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 1 268 520 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 471 567 dinars, sont sincères et réguliers pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 4- Vérifications et informations spécifiques

- 4.1- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 4.2- En application des dispositions de l'article 19 du décret 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 4.3- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 12 avril 2011

International Management & Auditing Company

Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de**  
**la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines**  
**« SOTRAPIL. SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2010, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

---

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2010, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

---

**2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

---

L'exécution de la convention conclue en 2002 avec la SNDP s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2010. A travers cette convention la SOTRAPIL loue à la SNDP un local administratif composé de trois étages faisant partie intégrante de l'immeuble situé au Boulevard de la terre, centre urbain nord. L'immeuble abrite aussi le siège social de la SOTRAPIL et le montant des loyers facturés au cours de l'exercice 2010 s'élève à **144 228** dinars hors taxes.

### 3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

#### 3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 du 31 juillet 2009 du ministre de l'industrie de l'énergie et des petites et moyennes entreprises. Elle se compose de :

<i>(En dinars)</i>	
Un salaire annuel brut	<b>35 208</b>
Des cotisations à la charge de la société	<b>8 496</b>
Un ensemble d'avantages en nature	
- Voiture de fonction ( <i>Acquise en 2003 et totalement amortie</i> )	450-Litres par mois
- Bons d'essence	2 000 pulsations par trimestre
- Frais de communication	

#### 3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (En dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	52 200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52 200</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 avril 2011

International Management & Auditing Company  
Abderrazek SOUEI



**SOTRAPIL S.A**

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

**BILAN**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		207 917	207 917
Moins: Amortissements		(207 917)	(188 966)
		<u>-</u>	<u>18 951</u>
Immobilisations corporelles		42 851 297	41 666 608
Moins: Amortissements		(24 643 965)	(20 924 554)
	<b>4.1</b>	<u>18 207 332</u>	<u>20 742 054</u>
Immobilisations financières		335 370	356 245
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	<b>4.2</b>	<u>314 661</u>	<u>335 536</u>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<u>18 521 993</u>	<u>21 096 541</u>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	32 591
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 521 993</b>	<b>21 129 132</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		603 695	482 400
Moins: Provisions		-	-
	<b>4.3</b>	<u>603 695</u>	<u>482 400</u>
Clients et comptes rattachés		9 940 002	2 651 446
Moins: Provisions		-	-
	<b>4.4</b>	<u>9 940 002</u>	<u>2 651 446</u>
Autres actifs courants		493 272	1 078 315
Moins: Provisions		(40 451)	(40 451)
	<b>4.5</b>	<u>452 821</u>	<u>1 037 864</u>
Placements et autres actifs financiers	<b>4.6</b>	5 106 277	5 015 727
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>4.7</b>	683 060	301 493
<b>Total des actifs courants</b>		<b>16 785 855</b>	<b>9 488 930</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>35 307 848</b>	<b>30 618 062</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**SOTRAPIL S.A***Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord***BILAN**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		16 359 200	16 359 200
Réserves		2 193 241	2 194 680
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		7 216 362	6 907 918
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>25 908 313</b>	<b>25 601 308</b>
Résultat de l'exercice		1 268 520	1 373 107
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.8</b>	<b>27 176 833</b>	<b>26 974 415</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Provisions pour risques et charges	<b>4.9</b>	58 590	337 705
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>58 590</b>	<b>337 705</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>4.10</b>	652 950	1 294 508
Autres passifs courants	<b>4.11</b>	7 413 710	2 005 669
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
<b>Total des passifs courants</b>		<b>8 072 425</b>	<b>3 305 942</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>8 131 015</b>	<b>3 643 647</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>35 307 848</b>	<b>30 618 062</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**SOTRAPIL S.A**

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

**ETAT DE RESULTAT****(Exprimé en dinars)**

(Modèle autorisé)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus	5.1	9 247 144	7 740 316
Autres produits d'exploitation	5.2	8 903 259	8 632 857
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>18 150 403</b>	<b>16 373 173</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Variation des stocks des produits à livrer		(124 058)	50 004
Achats consommés		492 534	478 930
Charges de personnel		2 759 213	2 842 852
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.3	3 525 208	2 093 039
Autres charges d'exploitation	5.4	9 044 254	9 090 241
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>15 697 150</b>	<b>14 555 066</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 453 253</b>	<b>1 818 107</b>
Charges financiers nettes	5.5	(16 500)	(5 872)
Produits des placements	5.6	265 027	165 906
Autres gains ordinaires		213 419	1 386 132
Autres pertes ordinaires		(82 099)	(1 210 356)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2 833 100</b>	<b>2 153 917</b>
Impôt sur les bénéfices		(1 564 580)	(780 810)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 268 520</b>	<b>1 373 107</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		230 480	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>1 499 000</b>	<b>1 373 107</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

**(Exprimé en dinars)**

(Modèle de autorisé)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		1 268 520	1 373 107
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	<b>6.1</b>	3 520 952	2 093 039
* Reprise sur provisions		(29 114)	(1 234 492)
* Modifications comptables		230 480	
Variation des :			
* Stocks		(121 295)	44 294
* Créances		(7 288 555)	3 977 516
* Autres actifs courants	<b>6.2</b>	605 367	1 028 294
* Fournisseurs et autres dettes	<b>6.3</b>	4 918 157	(1 899 210)
Plus ou moins value de cession		(17 650)	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>3 086 862</b>	<b>5 382 548</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations		(1 336 678)	(675 559)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		17 650	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations Financières		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			33 806
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 319 028)</b>	<b>(641 753)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 144 828)	(981 181)
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursements d'emprunt		-	-
Affectations Fonds social		(151 439)	(144 724)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(1 296 267)</b>	<b>(1 125 905)</b>
Variation de trésorerie		471 567	3 614 890
Trésorerie au début de l'exercice		5 115 728	1 500 838
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>5 587 295</b>	<b>5 115 728</b>

**Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines**

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **16 359 200** dinars, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipeline. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Note 2 : Faits marquants de l'exercice**

- Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice comptable 2010 a enregistré une progression de l'ordre de 19 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice comptable 2009, soit l'équivalent de **1 506 828** dinars.  
Cette amélioration est due à l'augmentation combinée des tarifs de transport des hydrocarbures par pipeline de 0,500 dinars par m<sup>3</sup> au mois de février 2010 et des quantités des produits pétroliers transportées au cours de l'exercice 2010.
- L'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 sur le résultat net de l'exercice a été atténué par la constatation d'une provision pour dépréciation complémentaire sur l'étude technique et financière relative au projet de construction du pipeline Skhira - Région du grand Sahel, qui s'est élevée à **1 526 491** dinars. Ladite étude est désormais totalement provisionnée au 31 décembre 2010, combien même que la réalisation du projet reste toujours envisagée.

**Note 3. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

**3.1 - Immobilisations corporelles**

- Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants:

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline, elle influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « *Prorata Temporis* ».

### **3.2 - Charges à répartir**

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

### **3.3 - Stocks**

#### **3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements**

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

#### **3.3.2 - Stocks de produits à livrer**

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « *contaminât* » au 31 décembre 2010. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

### **3.4 - Les placements à court terme**

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

### **3.5 - Pertes et profits sur position de litrage**

Il s'agit des pertes et profits résultant des situations des comptes courants produits arrêtés avec les clients de la SOTRAPIL à chaque fin de période ou à chaque changement de la structure des prix. Ces pertes et profits sont présentés selon le cas parmi les autres charges d'exploitation ou les autres produits d'exploitation. Ils se compensent et n'ont pas d'effet significatif sur le résultat.